



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques économiques intégrées**

Statistiques économiques intégrées

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport présente une proposition tendant à l'instauration d'un programme de statistiques économiques intégrées, suite aux recommandations des réunions du Groupe d'experts sur le commerce de distribution et du Groupe d'experts sur les statistiques industrielles, et de l'Atelier international sur les recensements économiques, organisé par la Division de statistique. La Commission trouvera en conclusion les questions auxquelles elle est appelée à répondre.

* E/CN.3/2006/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	3
II. Programme de statistiques économiques intégrées	9–33	4
A. Promotion de statistiques économiques intégrées	11–12	5
B. Mise au point de la méthodologie	13–15	5
C. Coordination des différents groupes de statistique actifs dans le domaine des statistiques économiques	16–20	6
D. Mise en œuvre du programme de statistiques économiques intégrées	21–22	7
E. Harmonisation des activités de collecte des données	23–33	7
III. Perspectives d’avenir	34	9
IV. Questions auxquelles la Commission est appelée à répondre	35	9

I. Introduction

1. Au fil des années, la Commission de statistique a eu à connaître des travaux de nombreux groupes spéciaux, groupes d'étude et groupes de travail interinstitutions qui s'intéressent aux statistiques économiques.

2. Vu la place de premier plan occupée par les activités de services dans les économies nationales, les statistiques des services recueillent de plus en plus d'attention. Cet intérêt s'est traduit par l'examen, à l'échelon international, des questions conceptuelles et pratiques posées par les statistiques des services, auquel a procédé le Bureau australien de statistique et dont la Commission de statistique a été saisie à sa trente-quatrième session, en 2003¹. Par la suite, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a rédigé deux rapports² qui ont été présentés à la Commission à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, tenues respectivement en 2004 et 2005. Ces rapports, qui témoignaient des contributions méthodologiques importantes des organisations internationales et des groupes de statistique, reconnaissaient aussi le besoin de coordonner ces activités au niveau international si l'on voulait que les priorités arrêtées soient respectées dans le cadre d'une approche intégrée collective. Aussi la Commission a-t-elle demandé à l'OCDE de prendre la tête des opérations en créant un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des services.

3. À sa trente-sixième session, soucieuse d'étendre cet examen aux statistiques des industries productrices de biens, la Commission a demandé au Ministère japonais de l'intérieur et des communications de préparer l'examen du programme de statistiques industrielles pour sa trente-septième session.

4. Gardant à l'esprit la conception équilibrée adoptée par la Commission, la Division de statistique a réuni le Groupe d'experts sur le commerce de distribution (New York, août 2005) et le Groupe d'experts sur les statistiques industrielles (New York, septembre 2005), ainsi que l'Atelier international sur les recensements économiques (Beijing, juillet 2005)³. Ces trois réunions, qui ont rassemblé des experts des statistiques industrielles et des services, de la comptabilité nationale, des prix et des volumes, des classifications, des registres du commerce et du commerce, d'organisations internationales et de pays développés et en développement, ont permis un échange de vues approfondi. Les experts ont contribué au programme d'examen des statistiques industrielles et du commerce de distribution et ont aussi débattu des incidences de l'intégration des statistiques économiques sur la révision de normes dont les *Recommandations internationales sur les statistiques de la distribution et des services* (ST/ESA/STAT/Ser.M/57), les *Recommandations internationales pour les statistiques industrielles* (ST/ESA/STAT/Ser.M/48/Rev.1), les *Indices de la production industrielle* (ST/STAT/Ser.F/1) et les *Stratégies for Measuring Industrial Structure and Growth* (ST/ESA/STAT/Ser.F/65).

5. À ces réunions, les États Membres ont insisté sur le fait que les systèmes statistiques nationaux répondraient, au meilleur coût, à la forte demande de statistiques économiques de qualité, diffusées en temps utile, pour autant qu'ils adhèrent à l'idée de statistiques économiques intégrées. Le programme de statistiques économiques intégrées s'étendrait à la fois aux statistiques industrielles et aux statistiques des services et viserait à collecter, au meilleur coût, des données économiques de base dans les secteurs intéressant les statistiques macroéconomiques. Il déboucherait sur un système de données intégrées propre à

satisfaire le besoin de données les plus diverses d'utilisateurs les plus divers, dont les responsables politiques au sein des gouvernements et les décideurs des milieux industriels et commerciaux. De nombreux pays se sont déjà ralliés à cette vision des choses et mettent en place de nouveaux programmes de collecte et d'estimation hautement intégrés d'un bon rapport coût-efficacité.

6. Bon nombre d'instances et d'institutions internationales ont insisté sur l'intérêt que présentaient les statistiques économiques en politique générale et sur le besoin de les harmoniser. Tel est le cas de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui préconise aux pays de prendre en compte la contribution apportée au niveau de l'emploi et du revenu par les entreprises familiales informelles, pour arrêter les politiques qui s'imposent. La décision de la Conférence des Ministres en charge des petites et moyennes entreprises, organisée par l'OCDE (Istanbul, 2004), de promouvoir la prise en compte de la contribution des petites et moyennes entreprises en est un autre exemple. Ces exigences de politique générale supposent harmonisation des concepts et comparabilité statistique d'un bout à l'autre de l'éventail des activités productrices de biens et de services.

7. La révision simultanée des normes statistiques internationales applicables à la comptabilité nationale, aux classifications des produits et des activités économiques, aux statistiques industrielles, aux indices de production industrielle, aux statistiques du commerce de distribution et aux autres statistiques des services a eu l'effet d'un déclic qui a fourni l'occasion exceptionnelle de mettre au point une conception intégrée des statistiques économiques. Aux trois réunions organisées par la Division de statistique, les États Membres ont recommandé à celle-ci de collaborer avec eux et les institutions internationales pour tirer parti de cette opportunité en élaborant un programme qui assure la coordination entre les différents programmes et activités menés en matière de statistiques économiques.

8. À la demande des États Membres, la Division de statistique a élaboré la présente réponse stratégique concernant des statistiques économiques intégrées sur laquelle la Commission de statistique pourrait s'appuyer pour un échange de vues à sa trente-septième session. La Division a dans l'idée de mettre au point un programme collectif doté de mécanismes de coordination faisant l'unanimité qui s'étende à un large éventail de statistiques économiques, y compris industrielles et des services, à la comptabilité nationale et aux autres statistiques de même nature. Le présent rapport résume les délibérations des réunions en question.

II. Programme de statistiques économiques intégrées

9. La Commission de statistique a relevé à maintes reprises la nécessité de coordonner les activités entreprises en matière de statistiques des services. Jusqu'à présent, ces activités se caractérisaient par un certain nombre d'initiatives indépendantes et pourtant connexes. La coordination devrait reposer sur un programme de statistiques économiques comportant un programme collectif de recherche pour les différents groupes de statistique actifs dans le domaine des statistiques économiques de façon à ce que les travaux s'inscrivent dans un cadre commun. Les fruits de la recherche statistique devraient alimenter la révision et l'application de normes communément admises sur les statistiques industrielles et commerciales, les classifications internationales, les indices des prix et de la

production. Une telle coordination entraînerait une utilisation plus rationnelle des ressources aux plans national et international.

10. Le programme de statistiques économiques comporte cinq volets : a) promotion de statistiques économiques intégrées; b) mise au point de concepts; c) coordination des différents groupes de statistique actifs dans le domaine des statistiques économiques, d) mise en œuvre du programme de statistiques économiques intégrées dans les pays et e) harmonisation des activités de collecte de données. Ces différents volets sont exposés plus en détail ci-dessous.

A. Promotion de statistiques économiques intégrées

11. La nouveauté de la conception proposée exigerait une sensibilisation à la nécessité, à la faisabilité et aux avantages d'une telle approche. Or bien souvent, tel ou tel élément du programme de statistiques économiques, comme les statistiques haute fréquence et structurelles du commerce, est exécuté depuis toujours en toute indépendance et fait appel à des notions, des définitions, des délimitations d'éléments de données et des classifications incompatibles avec la collecte de données à tous les niveaux de l'activité économique et sans considération de la taille des entreprises. Le programme proposé devrait largement contribuer à sensibiliser aux avantages d'une infrastructure statistique commune et souple à la fois pour définir les unités, appliquer les classifications et définir les variables à recueillir auprès des unités. L'harmonisation des concepts et des méthodes améliorera la comparabilité des données d'un élément du programme à un autre, une utilisation plus efficace des ressources, l'intégration des enquêtes multiples et la qualité des données provenant des enquêtes et des administrations. En outre, cette façon de procéder devrait remédier aux lacunes de la collecte des données tout en améliorant la qualité des données aux fins de l'établissement de la comptabilité nationale.

12. Le programme proposé devrait encourager l'adoption de plusieurs normes internationales applicables aux statistiques économiques, dont une évaluation qualitative de leur portée et de leur fiabilité. Il contribuerait à l'harmonisation des pratiques nationales et à l'amélioration des statistiques économiques internationales, plus facilement comparables.

B. Mise au point de la méthodologie

13. Les États Membres ont fait de la convergence des concepts et des pratiques statistiques à tous les niveaux de l'activité économique, sans considération de la taille des entreprises, dans le temps et à travers les régions, et de la mise en cohérence avec le *Système de comptabilité nationale de 1993* (SCN 1993) les grands axes d'une méthodologie statistique intégrée. Ils ont parlé, à ce propos, d'intégration horizontale et d'intégration verticale. La première s'entendrait d'un exercice supposant l'harmonisation des méthodes de collecte, de traitement, de compilation et de diffusion à tous les niveaux de l'activité économique, sans considération de la taille des entreprises, dans le temps et à travers les régions. La seconde s'entendrait d'une démarche qualitative visant à la mise en cohérence conceptuelle avec le *Système de comptabilité nationale de 1993* (SCN 1993) et les autres normes de même nature.

14. La révision des recommandations internationales existantes sur les statistiques industrielles, les statistiques du commerce de distribution et des services et les indices de production connexes, entreprise par la Division de statistique, offre l'occasion unique de promouvoir des statistiques économiques intégrées. Il conviendrait d'adopter des méthodologies uniformes, des concepts, des définitions et des classifications cohérents et d'intégrer les références temporelles et spatiales. Le *Système de comptabilité nationale de 1993* devrait apparaître comme le cadre assurant la cohérence conceptuelle globale des statistiques économiques.

15. Le programme proposé vise à encourager l'élaboration d'une seule et même série d'indicateurs cibles sur les statistiques économiques intéressant l'activité économique à tous les niveaux et sans considération de la taille des entreprises, différenciés par des données structurelles et haute fréquence. La définition, le format et le champ de ces indicateurs devraient être conformes aux concepts et aux classifications statistiques, ainsi qu'aux méthodes de collecte des données, de traitement et de diffusion internationalement admis.

C. Coordination des différents groupes de statistique actifs dans le domaine des statistiques économiques

16. Dans le domaine des statistiques économiques, bien des activités sont menées en toute indépendance alors qu'elles sont apparentées. Dans son rapport, le Bureau australien de statistique sur les statistiques des services énumère toutes sortes de groupes de travail internationaux et régionaux sur les services et de groupes dont le travail intéresse en partie les statistiques des services (sans perdre pour autant de leur pertinence pour le domaine plus vaste des statistiques économiques). Dans ses rapports, l'OCDE² donne un aperçu des activités de ces groupes. Les rapports futurs de l'OCDE continueront de fournir des informations sur l'état d'avancement de leurs travaux.

17. Les participants aux réunions ont relevé la nécessité de coordonner les activités des groupes de statistique et ce, pas uniquement dans le domaine des statistiques des services, dont l'OCDE se charge déjà. Le besoin s'en fait sentir dans le domaine plus vaste que représentent les statistiques économiques, lesquelles recouvrent les statistiques industrielles et des services, ainsi que la comptabilité nationale et autres statistiques de même nature. La coordination des statistiques économiques offre des avantages évidents qui se concrétiseront ultérieurement par des activités de collecte des données économes en ressources.

18. S'appuyant sur les rapports du Bureau australien de statistique et de l'OCDE, le programme envisagé a) recenserait les groupes de statistique qui travaillent sur des éléments clés des statistiques économiques et analyserait leur programme de travail, b) définirait clairement les moyens de communication avec différents groupes, c) se mettrait d'accord avec eux sur un programme de recherche de nature à favoriser le développement conceptuel et pratique inscrit au programme de travail et d) mettrait en place un site Web centralisé pour regrouper les connaissances et faciliter la communication entre les différents groupes.

19. Vu la multitude de groupes actifs dans ce domaine, le programme devra, dans un premier temps, identifier ceux d'entre eux disposés à contribuer à des éléments clés de la méthodologie à partir des priorités arrêtées. Au nombre des candidats souhaitant en faire partie, on compte le Groupe de Voorburg sur les statistiques des

services, le Groupe de travail international sur les indices des prix (Groupe d'Ottawa), la Table ronde internationale sur les bases d'enquêtes-entreprises et le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.

20. Le programme exploitera les travaux entrepris par des groupes apparentés au niveau régional, dont le Groupe directeur Commission économique pour l'Europe/OCDE/EUROSTAT sur les registres du commerce, le Groupe directeur d'Eurostat sur les statistiques structurelles des entreprises, le Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques économiques à court terme (Équipe spéciale sur les indicateurs à court terme pour les services), le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs de la société de l'information et les Experts nationaux de l'OCDE sur les indicateurs de la science et de la technologie.

D. Mise en œuvre du programme de statistiques économiques intégrées

21. La révision des normes statistiques existantes et l'introduction de nouvelles normes sur les statistiques économiques vont peser sur le besoin d'assistance des pays. Le besoin d'assistance visera les statistiques des services ainsi que l'éventail plus large des statistiques économiques. Face à la croissance de la demande, il faudrait mettre au point une série de manuels de compilation et de formation pratiques pour compléter les normes statistiques actuelles et nouvelles. En coordonnant la mise au point des matériels de formation, le programme devrait encourager les échanges de pratiques optimales et s'employer à dresser la liste des fournisseurs d'assistance technique. À ce titre, il devra élaborer des outils d'évaluation pour suivre l'application, la qualité et la comparabilité des données.

22. Les organisations internationales se doivent certes d'essayer de développer et de promouvoir un programme de statistiques économiques intégrées, mais la mise en œuvre d'un tel programme demeure pour l'essentiel du ressort des pays. La Division de statistique et d'autres organisations internationales ont pour mission d'aider les bureaux de statistique nationaux à adapter un tel programme à leurs besoins et à l'exécuter.

E. Harmonisation des activités de collecte des données

23. Les activités de collecte des données ont souvent été menées en toute indépendance, sans aucune coordination. Tant les structures industrielles et commerciales en mutation rapide, et notamment le mode d'organisation et de fonctionnement des entreprises dans l'économie nationale et mondiale, que les efforts en cours pour minimiser les coûts et la charge de la communication expliquent qu'il soit nécessaire de réévaluer et d'améliorer les programmes d'enquêtes. Ces programmes nécessiteront la remise à plat des bases d'enquêtes-entreprises afin de les intégrer sinon dans un seul, du moins dans un nombre réduit de programmes d'enquêtes-entreprises conçus à partir d'un registre du commerce central, mis systématiquement à jour à l'aide des données tirées des enquêtes aussi bien que des dossiers administratifs.

24. L'harmonisation de la collecte de données suppose entre autres : a) l'utilisation de techniques et de méthodes de traitement génériques communes pour procéder

simultanément à la révision des données et à l'élaboration d'hypothèses pour tous les types d'unités à différents niveaux de l'activité économique, b) le stockage des données dans une base de données centralisée (entrepôt de données) accessible à tous les services d'un bureau de statistique selon des règles strictes, c) la mise à disposition des données à des fins multiples, les données servant notamment de plus en plus à des fins d'analyse, d) la détection et la suppression des incohérences entre les informations provenant des établissements et celles provenant des entreprises ou d'autres niveaux de grosses unités complexes, et e) l'utilisation accrue du système de communication électronique des données et/ou du système de traitement automatisé.

25. La collecte de données harmonisée s'articule entre autres autour des recensements économiques, des registres du commerce et des sources administratives. Ces trois pôles sont traités plus en détail ci-dessous.

Recensements économiques

26. Les recensements économiques demeurent une activité statistique importante dans bien des pays. Ils ont pour rôle de a) fournir à un pays des informations détaillées et complètes sur la structure de son économie, b) poser les bases d'une analyse statistique continue et c) fournir les informations nécessaires pour mettre en place et tenir à jour le registre des activités commerciales d'un pays afin d'assurer une base aux enquêtes-entreprises. La planification et l'organisation des recensements et la transformation ultérieure des données de base des recensements en agrégats de la comptabilité nationale exigent une longue période de préparatifs minutieux, du personnel qualifié et d'importantes ressources financières. Malheureusement, dans un environnement économique en mutation rapide, ces informations deviennent rapidement obsolètes.

27. Il arrive souvent que des pays recourent de temps à autre à des recensements économiques à titre d'enquêtes repères dans une combinaison d'enquêtes de fréquence différente entre deux années de référence. L'enquête récente de la Division de statistique⁴ sur les facteurs qui empêchent la mise en œuvre du *SCN 1993* dans les pays en développement a confirmé la tendance très nette des pays à substituer aux enquêtes repères onéreuses un cadre d'enquêtes-entreprises annuelles (et moins fréquentes) coordonnées.

28. Comme le recensement économique constitue une méthode de collecte des données qui présente des avantages, mais n'est pas sans poser de problèmes aux instances statistiques, le programme continuera de promouvoir son utilisation en tant que source importante de données et d'outil pour la mise à jour des bases d'enquêtes pour les économies en développement qui se sont lancées dans l'établissement d'un registre du commerce et pour celles qui sont dotées d'un vaste secteur informel.

29. Le programme mettra aussi davantage l'accent sur la nécessité d'intégrer les enquêtes de fréquence variable de façon à ce que les données produites se complètent les unes les autres. L'adoption de normes et par là de définitions cohérentes à tous les niveaux de l'activité économique facilitera l'intégration des enquêtes.

Registres du commerce

30. Un registre du commerce constitue une base de sondage et d'évaluation pour toutes les enquêtes-entreprises. De la création de ces registres dépend la coordination des enquêtes qui utilisent les mêmes informations de base sur les unités commerciales et industrielles. Le programme devrait encourager les pays qui n'en possèdent pas à en créer et donner des indications claires sur leur mode d'utilisation dans le cadre d'un programme de statistiques économiques intégrées.

31. Afin d'aider les pays à mettre au point des registres du commerce, la Division de statistique envisage d'organiser en 2006 un atelier international qui rassemblera pays développés et en développement. Un manuel technique sur les registres du commerce qui sera rédigé à plus ou moins long terme donnera des informations sur les éléments clefs de ces registres et les pratiques optimales.

Sources administratives

32. Un nombre croissant de pays s'interrogent sur la possibilité d'utiliser plus largement les sources administratives à des fins statistiques vu les avantages qu'elles offrent. Les informations administratives peuvent servir soit directement à produire des données statistiques, soit à vérifier des agrégats déjà compilés ainsi qu'à combler des lacunes des enquêtes statistiques.

33. Encourager l'utilisation accrue des informations administratives aux fins de statistiques officielles n'implique pas que les données administratives doivent remplacer les techniques statistiques traditionnelles, elles devraient plutôt servir à les compléter et à les étayer. Les instances statistiques sont encouragées à coopérer avec les pouvoirs publics en vue d'une saisie rationnelle des données à des fins tant administratives que statistiques.

III. Perspectives d'avenir

34. Compte tenu des recommandations formulées récemment par la Commission de statistique dans le domaine des statistiques économiques et de l'orientation des principales conclusions des trois réunions organisées par la Division de statistique en 2005, la Commission voudra peut-être se pencher sur la question de la coordination des différents groupes qui entreprennent des recherches en la matière. On pourrait envisager de mettre en place un dispositif de coordination assez souple. La Division pourrait faire rapport à la Commission à sa prochaine session sur les modalités possibles d'un tel dispositif ainsi que sur le programme de travail sur des statistiques économiques intégrées.

IV. Questions auxquelles la Commission est appelée à répondre

35. **La Commission de statistique voudra peut-être exprimer son point de vue sur les points suivants :**

a) Examen du programme proposé de statistiques économiques intégrées en tant que concept susceptible de se concrétiser et de favoriser à l'avenir le développement des statistiques économiques;

b) Étude d'un dispositif assurant avec un minimum de contraintes la coordination entre les différents groupes qui s'occupent de statistiques économiques;

c) Fourniture de nouvelles consignes à la Division de statistique pour élaborer son programme de travail sur les statistiques économiques intégrées.

Notes

¹ E/CN.3/2003/12.

² E/CN.3/2004/12 et E/CN.3/2005/5.

³ Les minutes des réunions des Groupes d'experts sur le commerce de distribution et sur les statistiques industrielles et de l'Atelier international sur les recensements économiques pourront être consultées sur les sites Web ci-après :

<http://unstats.un.org/unsd/newsletter/unsd_workshops/distributive_trade.htm>

<<http://unstats.un.org/unsd/industry/meetings/eg2005/ac105-2.asp>>

<http://unstats.un.org/unsd/newsletter/unsd_workshops/ws_eco_census.htm>.

⁴ E/CN.3/2005/4.
